

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
03/09/2024

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 10 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2ème adjoint		Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3ème adjointe		Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
	Conseiller municipal		Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. HEVIN Alain, Mme DEPRES Magalie, M. LE GROS Mickaël, M. MAHIER Jérôme

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : M. BRECIN Wilfrid

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2024
2. Ressources humaines : suppression suivie d'une création d'emploi
3. Décision modificative sur le budget principal
4. Mise à jour de la voirie communale
5. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Acceptation de devis

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour le point ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 9 juillet 2024 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 9 juillet 2024
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2024-055 : Ressources Humaines : suppression suivie d'une création d'emploi

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 septembre 2024,
Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un fonctionnaire, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

L'assemblée délibérante,

Décide

Article 1 : Objet

La suppression, à compter du 1^{er} octobre 2024 de l'emploi d'agent d'accueil, à temps complet au service administratif, et

La création, à compter de la même date, d'un emploi d'agent d'accueil, à temps complet relevant de la catégorie B et C au service administratif à compter du 1^{er} octobre 2024.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Tableau des effectifs

**ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF
de la commune de BAZOUGERS au 1er octobre 2024.**

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
08/09/1993	ATSEM	35 h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	367	568	ATSEM ppal de 1 ^{ère} cl.	titulaire	activité	100%
08/06/2007	Responsable du service technique	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	372	597	Agent de maîtrise	titulaire	activité	100%
03/07/2018	Agent des services périscolaires	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	568	Adjoint techn pp 2ème cl.	titulaire	activité	100%
20/02/2024	Animatrice au centre de loisirs et agent périscolaires	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	367	568	Adjoint d'animation territorial	titulaire	activité	100%
20/09/2012	Agent des services techniques	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	568	Adjoint techn pp 2ème cl.	titulaire	activité	100%
03/07/2018	Agent des services périscolaires	19 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	568	Adjoint technique territorial	titulaire	activité	100%
06/09/2016	Secrétaire générale de mairie	35 h	adm	B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	367	707	Rédacteur territorial	titulaire	activité	100%
10/09/2024	Agent d'accueil	35 h	adm	B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	367	707	Rédacteur territorial	stagiaire	activité	100%
18/05/2021	Responsable du restaurant scolaire	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	372	597	Agent de maîtrise principal	titulaire	activité	100%
29/03/2022	Directrice du centre de loisirs	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	367	568	Adjoint animation ppal 2ème cl.	titulaire	activité	100%
03/07/2018	Agent du service scolaire	8 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	568	Adjoint technique territorial	titulaire	en disponibilité	100%

Article 5 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 6 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

DCM 2024-056 : Acceptation de devis

Monsieur le Maire informe les élus que l'armoire frigo de la salle des fêtes va être à remplacer. Des devis ont été demandés.

Il informe également les élus sur la nécessité d'installer un garde-corps le long de la descente derrière le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise FCPL, d'un montant de 3 924.00 € TTC pour l'achat d'une armoire frigo pour la salle des fêtes,
- Accepte le devis de l'entreprise Limage'ination d'un montant de 2 179.20 € TTC pour l'installation d'un garde-corps au restaurant scolaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

DCM 2024-057 : Décision modificative n° 3 du budget principal

Vu le manque de crédits d'un montant de 620 € sur l'opération Mairie pour l'acquisition des pompes à chaleur,

Vu l'acceptation du devis de FCPL, d'un montant de 3 924.00 € TTC pour l'achat d'une armoire frigo,

Vu l'acceptation du devis de l'entreprise Limage'ination, d'un montant de 2 179.20 € TTC pour l'installation d'un garde-corps au restaurant scolaire,

Vu le manque de crédits d'un montant de 460 € pour l'achat de nouvelles protections en mousse pour les poteaux de l'ombrière à l'école publique,

Il convient de modifier le budget principal comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décision Modificative n° 3 : Budget principal

		INVESTISSEMENT	
Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
204182/1183	Bâtiments et installations/Aménagement du bourg	- 7 280.00 €	
2135/1004	Installations générales, agencements/Mairie	+ 620.00 €	
2188/1007	Autres/Restaurant scolaire	+ 4 000.00 €	
2135/1007	Installations générales/Restaurant scolaire	+ 2 200.00 €	
2181/212	Installations générales/Ecole	+ 460.00 €	
Total Budget avant DM 3		739 847.00 €	739 847.00 €
Total DM 3		0.00 €	0.00 €
Total Budget avec DM 3		739 847.00 €	739 847.00 €

- Accepte la décision modificative n° 3 comme proposée ci-dessus.

DCM 2024-058 : Mise à jour de la voirie communale

Vu le code de la voirie routière notamment l'article L141-3 (Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004) dispensant, sous certaines conditions, les enquêtes publiques pour le classement de voies dans la voirie communale.

Monsieur le Maire expose que le tableau de classement des voies communales peut être modifié pour incorporer de nouvelles voies. En effet, il convient d'ajouter la nouvelle voie de la rue des Charmilles pour la 2^{ème} tranche.

Voies à caractère de rue et de parking à classer dans la voirie communale :

Rue des Charmilles – 2^{ème} tranche : 225 ml

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que ces voies sont la propriété de la commune, qu'elles sont affectées à la circulation publique, qu'elles sont à l'intérieur de l'agglomération et que leur classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, décide leur classement dans le réseau de la voirie communale (Voies à caractère de rue et de place).

DECIDE : de modifier le tableau de classement.

Commission vie locale et environnement – Madame Pelmoine Naura :

- Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise Atelier Marbrerie Mayenne pour déterminer l'emplacement des cavurnes qui vont être installées.
- L'opération « Une naissance, un arbre » est renouvelé. Nous avons eu 14 naissances en 2023, 14 arbres seront plantés sur différents sites. La cérémonie de plantation aura lieu fin novembre.

Commission affaires sociales – Madame Léveillée Emilie :

- Le repas des aînés organisé par le Conseil Municipal aura lieu le dimanche 20 octobre 2024, à la salle des fêtes.

Commission infrastructures – Monsieur Brécin Wilfrid :

- Au cours de l'été, différents travaux ont été réalisés au pôle scolaire. La construction de l'ossature de l'ombrière est terminée, il restera le raccordement à effectuer en fin d'année par Territoire Energie Mayenne. Des protections en mousse de différentes couleurs ont été installées sur les poteaux de l'ombrière. Des films solaires ont été mis en place sur les vitres côté cour de l'école publique Simone Veil. Un auvent a été aménagé devant l'entrée du centre de loisirs.

Prochain conseil fixé au mardi 8 octobre 2024

La séance est levée à 23 h 00, le 10 septembre 2024

Fait et délibéré le 10 septembre 2024.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 10 septembre 2024
Délibérations prises du n° 2024-055 à 2024-058

<i>Numéro de délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>
2024-055	Ressources humaines : suppression suivie d'une création d'emploi
2024-056	Acceptation de devis
2024-057	Décision modificative n° 3 du budget principal
2024-058	Mise à jour de la voirie communale

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme	<i>Absent excusé</i>	DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain	<i>Absent excusé</i>	JEANNIN Jean-Luc		HERAULT Jimmy	<i>Absent</i>
DEPRES Magalie	<i>Absente excusée</i>	GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël	<i>Absent excusé</i>		